

# ► La lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

“The West African Protected Areas Newsletter”



N°48

Décembre 2011



## Aires protégées et diversité des espèces en Afrique de l'Est et du Sud : un coup d'œil sur le contexte régional...

*L'UICN-ESARO (bureau de l'UICN pour l'Afrique de l'Est et du Sud) a réalisé une analyse de situation des aires protégées et de la conservation des espèces dans cette région. Ci-dessous vous est présenté un court extrait de cette analyse, compilée par Leo Niskanen, Coordonnateur Technique du Programme Aires de Conservation et Diversité des Espèces (CASD)- UICN ESARO.*

La région de l'Afrique de l'Est et du Sud est extrêmement riche en biodiversité. Elle renferme de très nombreuses espèces endémiques ainsi que les dernières grandes populations d'espèces sauvages emblématiques du continent. Cette biodiversité fournit une grande variété de services d'importance vitale comme moyens de subsistance et pour les économies de la région. Cependant, cette richesse naturelle est menacée par un certain nombre de pressions telles que la perte et la dégradation de l'habitat, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution, le changement climatique et les espèces exotiques envahissantes. Ces menaces sont dues à des niveaux de pauvreté élevés, à une forte croissance de la population, à une augmentation globale de la demande en ressources naturelles ainsi qu'à une insuffisance des capacités et des ressources pour la conservation de la biodiversité.

Plusieurs pays de l'Afrique de l'Est et du Sud ont dédié une importante portion de leur surface terrestre à la conservation de la biodiversité. La région abrite plusieurs

grands parcs nationaux et réserves de renommée mondiale tels que le Serengeti, Kruger, Etosha et la réserve de Maasai Mara. Il y a aussi différents types d'aires de conservation gérées par les communautés locales à des fins diverses et qui continuent à protéger une importante biodiversité. Plusieurs de ces aires font face à de graves défis de gestion et à des pressions (qui ne sont pas présentés dans cette lettre APAO mais qui ressortent dans l'analyse de situation).

### 1. Aperçu de la biodiversité en Afrique de l'Est et du Sud

La région de l'Afrique de l'Est et du Sud comprend une grande variété de biomes terrestres, allant des déserts aux forêts tropicales humides latifoliées. Les biomes marins sont tout aussi variés avec des zones de chevauchement d'endémisme notamment des poissons, des coraux, des escargots et des homards. Le caractère unique de la région est rehaussé par ses larges paysages ouverts et ses espèces sauvages emblématiques.

#### 1.1. Principaux écosystèmes et habitats

##### *Ecosystèmes forestiers*

Le biome forestier dans la région de l'Afrique de l'Est et du Sud est très varié, allant des forêts tropicales humides à fortes précipitations aux savanes sèches boisées. On trouve les forêts subalpines sèches dans des poches de zones de haute altitude et de fortes précipitations de l'Ethiopie, du Kenya, du Malawi, du Mozambique, de la Tanzanie, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe, tandis que les forêts humides de basse altitude sont plus fréquentes en Angola et en Ouganda. L'écorégion boisée de Miombo comprend les zones boisées de l'Est et du centre du Miombo Zambézien, ainsi que les zones boisées du Baikiae Zambézien. Les bois d'acacia couvrent de vastes étendues de zones arides et semi-arides où les



précipitations sont faibles et le sol adapté. Les forêts décidues de Madagascar sont les forêts sèches les plus riches au monde et les plus distinctives de la région avec un taux élevé d'endémisme des plantes et des animaux. Les forêts côtières de l'Afrique orientale comprennent les forêts côtières nord et sud de la mosaïque du Zanzibar-Inhambane. S'étirant du sud de la Somalie à travers le Kenya et la Tanzanie, au sud du Mozambique, ce biome est caractérisé par des forêts tropicales sèches à l'intérieur d'une mosaïque de savanes, d'habitats de prairie et de zones humides. Cette zone comprend aussi les plus grandes îles au large de Pemba, Zanzibar, Mafia et l'Archipel de Bazaruto, ainsi que les plus petites îles de l'Océan Indien. Les forêts de mangroves sont fréquentes le long de la côte avec de fortes concentrations au Mozambique, en Tanzanie et au Kenya.

### Ecosystèmes arides et semi-arides

Les habitats les plus courants sont les prairies, la savane, le Karoo, le désert et les fynbos. La vaste région de la Corne de l'Afrique englobe une grande partie de la Somalie et de Djibouti et des parties de l'Éthiopie, l'Érythrée, le Kenya, le Yémen, Oman et le Soudan. La région comprend aussi l'Archipel de Socotra au large des côtes et le Nord-Est de la Somalie, en plus de quelques centaines d'îles dans la Mer Rouge. Une grande partie de Madagascar est sèche ou subhumide avec un désert d'épineux unique à l'extrême sud.

### Ecosystèmes d'eau douce

La région est riche en importants écosystèmes d'eau douce comprenant des rivières, des lacs, des plaines inondables, des marais/marécages ainsi qu'une variété de zones humides saisonnières comme les dambos et les dépressions. Les écosystèmes d'eau douce remarquables sont le Nil, le Zambèze, l'Okavango, le Kafue, le Tana, le Victoria, le Tanganyika, le Malawi, le Mweru, l'Alaotra, l'Albert, le Chilwa et les réseaux du Bangweulu. L'Afrique de l'Est est particulièrement riche en biodiversité des zones humides.

### Ecosystèmes marins et côtiers

Les écosystèmes côtiers et marins de la région comprennent des forêts côtières sèches, des dunes côtières, des plaines inondables, des marécages d'eau douce et d'eau salée, des forêts de mangroves, des récifs coralliens, des lagons, des rives sablonneuses et des rivages rocheux. Dix des 22 pays de l'Afrique de l'Est et du Sud se trouvant en Afrique continentale ont des lignes de côtes. La ligne de côte le long de l'Océan Atlantique est caractérisée par de longues rives sablonneuses parsemées d'affleurements rocheux tandis que celle de l'Océan Indien est riche en récifs coralliens et en mangroves. Ces systèmes abritent une grande diversité d'espèces et soutiennent d'importantes pêcheries. Ils fournissent des matériaux de construction, des sources d'énergie et servent d'habitats pour la faune sauvage. Ils sont aussi une importante destination touristique. Les récifs coralliens sont les plus riches de ces écosystèmes. Les récifs coralliens de la Mer Rouge au large des côtes

de Djibouti, de l'Érythrée et de la Somalie sont dans un meilleur état, avec une couverture de 30 à 50 pour cent de coraux vivants et la plus riche diversité de coraux et d'autres espèces de récifs de tout l'Océan Indien. Les herbiers marins apparaissent en gazon touffu dans les eaux calmes et peu profondes et fournissent un abri, de la nourriture et des zones de reproduction pour certaines espèces importantes et précieuses de poissons et de crustacés, de mammifères comme le dugong (*Dugong dugong*) et également la tortue verte (*Chelonia medas*).

## 1.2. Diversité des espèces

La région de l'Afrique de l'Est et du Sud contient une remarquable diversité d'espèces. Cependant, cette richesse en espèces n'est pas uniformément répartie. Par exemple, la diversité des espèces de mammifères terrestres est plus importante en Afrique de l'Est, tandis que Madagascar et le Cap Occidental ont la plus importante diversité de plantes.

Les zones boisées du Miombo Zambézien Central situées en Zambie et en Tanzanie sont une zone de diversité d'oiseaux mais non de diversité des plantes. L'Éthiopie et le Haut Nil sont reconnus comme étant des centres mondiaux de la diversité génétique des plantes cultivées. L'Ouganda se classe parmi les dix premiers pays au monde en termes de diversité animale et végétale, et plus particulièrement, de diversité d'espèces de mammifères.

Le plus grand nombre de mammifères marins se trouve au large de la côte Est allant du Kenya au Mozambique et autour des états à l'Ouest de l'Océan Indien.

En termes de diversité des espèces aviaires, la Tanzanie (1.050 espèces), le Kenya (1.019 espèces), l'Ouganda (988 espèces) et l'Angola (894 espèces) sont les plus riches et se classent parmi les 20 premiers pays au monde ayant les plus grands nombres d'espèces d'oiseaux. La Vallée du Grand Rift (GRV), qui traverse la région de l'Éthiopie à la Zambie, est la route migratoire ayant la plus grande diversité d'espèces d'oiseaux paléarctiques volant entre l'Eurasie et l'Afrique et est le plus important corridor de migration au monde pour les oiseaux de proie et des oiseaux planeurs. En plus des migrants paléarctiques, il y a les migrants afro-tropicaux qui utilisent les sites du VGR, comprenant des oiseaux spécialisés et très itinérants des lacs salins de la Vallée du Rift comme les flamants nains *Phoeniconaias minor*, qui se reproduisent exclusivement dans le lac Natron en Tanzanie.

De récentes évaluations de la biodiversité d'eau douce en Afrique de l'Est et du Sud ont identifié les lacs Malawi et Tanganyika comme contenant des nombres exceptionnellement élevés d'espèces d'eau douce. L'Afrique du Sud se classe au troisième rang des pays du monde ayant la plus grande diversité biologique, et cela est principalement dû à la richesse de la vie végétale.

La région ouest de l'Océan Indien présente un niveau élevé de diversité d'espèces comprenant plus de 2.200

espèces de poissons, plus de 300 espèces de coraux durs, 10 espèces de paléotiers, plus de 1.000 espèces d'algues, des centaines de types d'éponges, 3.000 espèces de mollusques, 300 espèces de crabes et plus de 400 échinodermes. La côte érythréenne de la Mer Rouge ainsi que les 350 îles de l'Archipel de Dahlak sont des terrains fertiles pour la pêche avec plus de 1.000 espèces de poissons, 220 espèces de coraux et 851 km<sup>2</sup> de forêts de mangrove.

### 1.3. Espèces emblématiques et processus écologiques

La région de l'Afrique de l'Est et du Sud abrite une partie des dernières plus grandes populations d'espèces icônes du monde comprenant des éléphants, des rhinocéros noirs et blancs, des lions, des guépards, des gorilles de montagne et des chimpanzés. La région s'enorgueillit d'un phénomène exceptionnel de faune et de flore sauvage comprenant les dernières grandes migrations d'ongulés sur le continent : les migrations de gnous en Tanzanie et au Kenya, ainsi que les migrations de gazelles blanches Cob/Tiang/Mongella au Sud Soudan qui ont survécu malgré les conflits armés prolongés dans le pays. Le Botswana possède la plus grande population d'éléphants d'Afrique qui est estimée à 28% de la population mondiale connue. La Tanzanie est le dernier grand bastion des lions avec une population de 16.800 animaux sur une population continentale estimée entre 23.000 à 39.000 animaux. Ces « espèces phares » ainsi que le spectacle qu'offrent la faune et la flore sauvages sont d'une valeur économique énorme pour l'industrie touristique des pays de la région d'Afrique de l'Est et du Sud.

### 1.4. Endémicité des espèces

La région d'Afrique de l'Est et du Sud abrite un grand nombre d'espèces endémiques. A Madagascar, la richesse des espèces endémiques par rapport à la surface de masse terrestre est unique : 181 mammifères, 104 espèces d'oiseaux, 241 amphibiens endémiques, 14 crabes d'eau douce, trois espèces de formation de récifs coralliens et 6 conifères endémiques. En termes d'endémicité des mammifères, Madagascar est classé en première position suivie par l'Éthiopie, l'Afrique du Sud et la Tanzanie. Concernant les oiseaux, Madagascar est aussi en tête de liste suivie par l'île Maurice, la Tanzanie et l'Éthiopie. Plus de 80% des 18.000 plantes vasculaires de l'Afrique du Sud sont endémiques. Soixante dix pour

cent de l'ensemble des espèces identifiées en Somalie sont endémiques, ce qui constitue le second niveau d'endémisme floral le plus élevé de l'Afrique continentale.

Madagascar se situe en tête de liste avec le plus grand nombre d'espèces menacées (636), suivie par la Tanzanie (580 espèces) et la Somalie (398 espèces). Le Kenya a aussi un grand nombre d'espèces menacées (311), suivi par l'île Maurice, le Mozambique, l'Ouganda, les Seychelles et le Malawi. Tous ces pays ont plus de 150 espèces menacées d'extinction.

### 1.5. Importantes aires de biodiversité

La région d'Afrique de l'Est et du Sud abrite sept des huit **points névralgiques de la biodiversité** en Afrique et plusieurs **zones clé de la biodiversité**. Les points névralgiques de la biodiversité en Afrique ont été désignés sur la base de la biodiversité existante et des menaces

pesant sur cette biodiversité dans l'intention de concentrer les actions de protection sur ces zones de grande valeur. Les points névralgiques de la région de l'Afrique de l'Est et du Sud sont les suivants :

**Le point névralgique de la Région du Cap Floristique** comprend tout un royaume floral et abrite cinq des 12 familles de plantes endémiques d'Afrique et 160 genres endémiques.

**Les forêts côtières du point névralgique de l'Afrique de l'Est**, renommées pour leur extraordinaire diversité végétale. Par exemple, les 40.000 variétés cultivées de violettes africaines, qui constituent la base d'un commerce mondial de plantes d'intérieur d'un montant de 100 millions de dollars US par an, sont toutes dérivées de quelques espèces que l'on trouve dans les

forêts côtières de la Tanzanie et du Kenya. On trouve aussi plusieurs espèces endémiques et très menacées de primates dans ce point névralgique.

**Le point névralgique Est des alpes africaines** comprend le Rift Albertin qui abrite plus de mammifères endémiques, d'oiseaux et d'amphibiens que toute autre région d'Afrique. Il renferme aussi les Lacs Tanganyika et Malawi riches en espèces et ayant une incroyable diversité d'espèces d'eau douce. Parmi les primates il y a le Gorille de Montagne (*Gorilla beringei beringei*) et le Chimpanzé oriental (*Pan troglodytes schweinfurthii*).

**Le point névralgique de la Corne de l'Afrique**, une zone entièrement aride qui abrite un certain nombre d'espèces endémiques et menacées d'antilopes comprenant le Beira (*Dorcatragus megalotis*), le Dibatag ou antilope de Clarke (*Ammodorcas clarkei*) et la gazelle de Speke (*Gazella spekei*). Ce point névralgique contient aussi plus de reptiles endémiques que toute autre région d'Afrique. On y



trouve aussi l'âne sauvage de Somalie endémique (*Equus africanus*) ainsi que le babouin sacré (*Papio hamadryas*).

**Le point névralgique de Madagascar et de l'Océan Indien** a une incroyable biodiversité avec un endémisme élevé et de forts niveaux de menaces. Cela inclut plusieurs espèces de lémurins, une variante de primates *strepsirrhine* endémiques à l'île de Madagascar.

**Le point névralgique de Maputoland-Pondoland** est un important centre d'endémisme végétal avec environ 600 espèces d'arbres, la plus grande richesse en grands arbres de toutes les forêts tempérées de la planète.

**Le point névralgique du succulent Karoo** s'enorgueillit de la flore la plus riche en plantes succulentes de la terre. Soixante neuf pour cent des plantes que l'on y trouve sont endémiques. La zone a aussi un endémisme de reptiles relativement élevé. La couverture en aires protégées dans ce point névralgique est faible bien que le réseau de réserves soit actuellement étendu, notamment avec la création du Parc National de Namaqua de 600 km<sup>2</sup> en Afrique du Sud. La Namibie a récemment classé toute sa ligne côtière comme aire protégée.

## 2. Aperçu des Aires de Conservation

### 2.1. Contexte et tendances

La plupart des aires protégées de la région d'Afrique de l'Est et du Sud ont été mises en place pendant la période coloniale pour protéger des espèces particulières de la surexploitation, principalement les agrégations de grands mammifères qui étaient considérés comme du « gibier » important. Habituellement, les populations étaient exclues de ces aires protégées, souvent en déplaçant de force les communautés résidentes de la zone. La création de la plupart des aires protégées a été guidée par le principe qu'il est indispensable d'avoir une protection stricte pour une conservation effective des ressources biologiques ; l'exclusion des hommes, du bétail et des feux étaient donc nécessaires.

Dans les années 1980, les politiques de conservation de la période coloniale étaient de plus en plus l'objet de critiques virulentes. Plusieurs espèces étaient menacées par les prélèvements illégaux et les objectifs de conservation n'étaient pas atteints. Le concept de développement durable a encouragé des initiatives tendant à une plus grande implication des communautés locales dans la gestion des ressources naturelles. Dans le cadre de cette réflexion, les politiques ont commencé à être centrées sur l'utilisation durable et une plus grande participation des populations locales. Il a été réalisé que l'approche « fences-and-fines » conduit à plus de conflits, une injustice sociale inacceptable et finalement la destruction des ressources elles-mêmes. Durant les dernières décennies, des voix se sont de plus en plus élevées dans le monde de la conservation en faveur d'une plus grande contribution des aires protégées au

développement durable si celles-ci veulent résister à la croissance des populations humaines et de la pauvreté dans le monde en développement. Elles se basent sur la conviction qu'à moins que les aires protégées ne deviennent plus pertinentes pour les stratégies de développement des pays et pour les droits et les besoins des populations locales, plusieurs d'entre elles seront de plus en plus menacées. Par ailleurs, puisque la plupart des aires protégées dans le monde abritent des populations ou subviennent à leurs moyens de subsistance, les approches conventionnelles d'exclusion ont engendré de profonds coûts sociaux. Cela est particulièrement vrai lorsque les populations autochtones affectées ainsi que les communautés locales étaient, même avant l'intervention des aires protégées, parmi les groupes les plus marginalisés.

Les évolutions vers une plus grande implication des communautés ont pris deux axes différents : une "approche minimaliste" qui cherchait à donner aux populations vivant autour des parcs nationaux un accès limité aux bénéfices ; et une gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN) qui a délégué les fonctions et responsabilités de la gestion aux institutions locales autonomes. L'approche GCRN a rapidement évolué en Afrique du Sud. Par exemple, au Zimbabwe, le Programme de Gestion des Zones Communales pour les Ressources Indigènes (CAMPFIRE) visait les terres communales faiblement peuplées adjacentes aux parcs nationaux et aux aires de chasse. Il a démontré que les bénéfices économiques tirés de l'utilisation durable de la faune et de la flore sauvages (surtout à travers la chasse pour les trophées) dépassaient les bénéfices tirés des cultures marginales ou de l'élevage et des plans ont été conçus pour que les bénéfices de l'utilisation de la faune et de la flore sauvages retournent aux communautés locales. En Namibie, le programme GCRN a été en grande partie délégué aux populations ; ce programme a été durable et a été associé aux importantes augmentations des populations de faune et de flore sauvages du pays.

En général, cependant, les différentes approches communautaires ont produit des résultats variés. L'expérience a montré que la distribution équitable des bénéfices financiers et sociaux de l'AP peut être problématique. Plusieurs projets de GCRN ont permis à de petites élites au niveau local de s'emparer des bénéfices plutôt que d'en faire profiter chaque foyer. Il est devenu clair que pour qu'il y ait de la transparence et de la responsabilité, il faut que toute la communauté, y compris les femmes, soient véritablement impliquées dans la prise de décision. Pour que ces initiatives réussissent, il est fondamental qu'il y ait de la transparence autour des questions liées à la propriété foncière et aux ressources naturelles, en termes de conservation de la biodiversité et du partage juste et équitable des bénéfices dérivés de l'utilisation durable. Les institutions locales ont besoin de temps pour développer leurs capacités managériales ; afin d'assurer l'adhésion des communautés et la conception de moyens efficaces de participation, il est souvent plus efficace de bâtir sur des institutions traditionnelles et des

structures de gouvernance existantes plutôt que d'imposer de nouvelles dispositions institutionnelles. Plusieurs programmes de GCRN ont échoué car ils avaient tendance à considérer les « communautés locales » comme des entités homogènes plutôt qu'un assemblage de sous-groupes distincts, chacun ayant ses propres intérêts et points de vue sur la gestion des ressources naturelles.

Ces dernières années, et plus particulièrement depuis le 5<sup>ème</sup> Congrès Mondial des Parcs en 2002, il y a eu un regain d'intérêt et un soutien croissant pour les Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC). Elles sont définies par la Commission de l'UICN sur la Politique Environnementale, Economique et Sociale comme étant **« écosystèmes naturels et modifiés, comprenant une biodiversité significative, une diversité géologique, des services écologiques et des valeurs culturelles conservées volontairement par les populations autochtones et les communautés locales, aussi bien sédentaires que mobiles, au travers de lois coutumières ou d'autres moyens efficaces »**.

Il y a aujourd'hui plusieurs milliers d'Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire à travers le monde, dont les forêts sacrées, les zones humides et les paysages, les lacs villageois, les forêts de protection du captage des eaux, les tronçons de rivières, les zones côtières et marines. L'histoire de la conservation et de l'utilisation durable de plusieurs de ces aires est beaucoup plus ancienne que celle des aires protégées gérées par le gouvernement et les résultats de conservation de la biodiversité sont souvent impressionnants. Cependant, les APAC sont souvent négligées ou ne sont pas reconnues comme des systèmes officiels de conservation. Cela commence à changer : certains gouvernements ont maintenant intégré les APAC dans leur système officiel d'Aires Protégées et le Vème Congrès Mondial des Parcs, ainsi que le Programme de Travail sur les Aires Protégées de la CBD les ont acceptées comme sites légitimes de conservation qui méritent d'être soutenus et, le cas échéant, inclus dans les systèmes nationaux et internationaux. Le CEESP a accompli un important travail sur comment promouvoir les APAC de manière à renforcer la gouvernance des populations autochtones et des communautés plutôt que de saper leurs initiatives.

Les APAC conservent, ou ont la possibilité de conserver une énorme partie de la biodiversité de la Terre ; de potentielles surfaces aussi vastes que les aires protégées classées par le gouvernement pourraient être conservées. Les APAC contribuent ou peuvent contribuer à établir une connectivité à travers les grands paysages terrestres et marins, contribuer à l'adaptation au changement climatique et fournir des bénéfices substantiels pour l'environnement tels que l'écoulement des eaux et la protection des sols. Les APAC se basent souvent sur des systèmes sophistiqués de connaissances écologiques, y compris l'utilisation durable, qui ont résisté à l'épreuve du temps. Elles sont habituellement basées sur des "droits communs" de mandat territoriaux et coutumiers et/ou légaux.

Malgré le fait qu'au niveau global, il est de plus en plus reconnu que les communautés locales doivent avoir les pleins droits de gestion des ressources naturelles, ces dernières années, il y a eu une tendance vers la **recentralisation** de la gestion des ressources naturelles, particulièrement la gestion de la faune et de la flore sauvages dans un certain nombre de pays comme le Botswana, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe. Cela provient de la situation de compétition et des intérêts du secteur privé, ainsi que de la valeur croissante des ressources naturelles qui ont conduit à la conclusion que ces ressources ont trop de valeur pour être la propriété de gens ordinaires. Les interventions des ONG de conservation, même celles qui ont promis d'apporter leur soutien aux communautés locales peuvent, de manière non intentionnelle renforcer le pouvoir central à cause de leur propres intérêts et des liens avec le gouvernement central des Etats dans lesquels elles interviennent.



Un autre développement relativement récent dans la région de l'Afrique du Sud et de l'Est est la prolifération des sanctuaires privés. Cela est plus évident en Afrique du Sud où une grande proportion de terres privées est dédiée à la conservation ; cependant, des personnes riches font l'acquisition de larges portions de terres pour la conservation de la faune et de la flore sauvages dans d'autres pays également ; un exemple bien connu est celui de la Réserve de Singita Grumeti dans la partie ouest du Parc National de Serengeti, principalement financé par le milliardaire Paul Tudor Jonas, où des activités de tourisme de luxe, soutenues par un lourd investissement pour la lutte contre le braconnage, ainsi que pour le travail communautaire ont conduit à une augmentation des populations de la faune sauvage.

Pour les pays de la région de l'Afrique du Sud et de l'Est, un grand défi demeure : comment combiner efficacement les actions du privé, de l'état et de la communauté dans des contextes très spécifiques ? Les catégories d'aires protégées de l'UICN mettent à disposition une large gamme d'options diverses qui peuvent être utilisées dans cet objectif. Cependant, plus d'efforts sont nécessaires pour sensibiliser sur les différents types d'aires protégées, particulièrement les APAC, et sur le puissant rôle qu'elles peuvent jouer pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

## 2.2. Couverture en aires protégées

Plusieurs pays de la région de l'Afrique du Sud et de l'Est ont consacré une grande partie de leur surface terrestre à une certaine forme de protection. Le Botswana, l'Erythrée, la Tanzanie et la Zambie ont réalisé une couverture en aires protégées de plus de 30%. D'autre part, moins d'1% de la surface terrestre des Comores et du Lesotho est protégée (voir le tableau ci-dessous). Lors du Congrès Mondial des Parcs en 2002, le gouvernement de Madagascar s'est engagé à tripler sa couverture en aires protégées à 10% de la surface du pays. En 2006, l'Erythrée a annoncé qu'elle serait le premier pays au monde à transformer toute sa ligne côtière en une zone dont l'environnement est protégé, ce qui a jusque là été fait par la Namibie.

Pourcentage des aires protégées par rapport à la surface totale en Afrique de l'Est et du Sud	
Angola	12,1%
Botswana	30,2%
Comores	0,1%
Djibouti	Pas de données
Érythrée	32,0%
Ethiopie	16,9%
Kenya	12,7%
Lesotho	0,2%
Madagascar	8,0%
Malawi	16,4%
Ile Maurice	2,5%
Mozambique	8,6%
Namibie	14,6%
Seychelles	6,4%
Somalie	0,7%
Afrique du Sud	6,1%
Soudan	4,7%
Swaziland	3,5%
Tanzanie	38,4%
Ouganda	26,3%
Zambie	41,5%
Zimbabwe	14,7%

Source : PNUE, Atlas Afrique, 2008

### Aires de conservation transfrontalières

Durant ces dernières années, il y a eu une prolifération des aires de conservation transfrontalières, particulièrement en Afrique du Sud. On a par exemple : l'Aire de Conservation Transfrontalière de Kaza-Kavango partagée entre l'Angola, le Botswana, la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe; le Parc Transfrontalier du Grand Limpopo situé entre le Mozambique et l'Afrique du Sud; l'Accord de Kgalagadi établissant un parc entre l'Afrique du Sud et le Botswana et le Parc de Tuli localisé entre l'Afrique du Sud, le Botswana et le Zimbabwe. Un certain nombre d'aires protégées sont situées à côté des frontières internationales. Les aires protégées

transfrontalières ont de multiples bénéfices politiques et économiques, en outre elle ont aussi d'importants avantages en matière de biodiversité : par exemple, les écosystèmes, respectant rarement les juridictions nationales, une « approche qui transcende les frontières » a un sens du point de vue écologique ; les grands parcs sont moins coûteux sur le plan opérationnel et vu que les aires de conservation transfrontalières peuvent supporter de plus grandes populations de faune sauvage, elles sont moins susceptibles de subir des pertes en cas de changement des conditions environnementales. Les populations de plusieurs espèces de mammifères dont les grands singes, les éléphants, les carnivores et les ongulés sont à cheval sur les frontières internationales. La gestion transfrontalière est donc importante pour conserver ces espèces sur le long terme.

A ce jour, la création et le développement des aires de conservation transfrontalières ont largement été conduits par le gouvernement. Cela a contribué à un certain nombre de défis parmi lesquels : absence d'acceptation de la communauté locale, manque de sensibilisation sur le potentiel des aires de conservation transfrontalières à contribuer à la conservation de la biodiversité et au développement socioéconomique et absence de mécanismes d'intégration des autres acteurs (communautés et secteur privé) dans les processus de développement des aires de conservation transfrontalière. Parmi les autres limites des aires de conservation transfrontalières, il y a :

- Les différences entre les Etats au niveau de leurs capacités économiques et administratives, leurs engagements, et les politiques et stratégies nationales ;
- Les projets régionaux impliquant l'ouverture des frontières sont complexes et requièrent de longs processus dus au nombre d'acteurs concernés et aux efforts de coordination nécessaires ;
- Une collaboration réussie et durable demande des initiatives, rencontres, accords, etc. qui peuvent être coûteux en termes de temps et de ressources financières ; en effet, des coûts de transaction élevés sont l'une des plus grandes contraintes des aires de conservation transfrontalières.
- Les projets régionaux tendent à négliger le principe de subsidiarité, affaiblissant ainsi l'appropriation par les acteurs nationaux et les communautés locales. Des droits de propriété foncière ambigus pour les communautés et les personnes, des confusions et des conflits entre la gouvernance et la propriété et une distribution inéquitable des bénéfices sont tout autant de facteurs exacerbant ;
- Il est nécessaire de trouver des solutions pour contrôler les maladies animales qui peuvent être transmises de la faune sauvage au bétail ; il est aussi nécessaire de mettre en place des stratégies pour gérer les conflits hommes-faune sauvage. Par exemple, l'exportation du bœuf du Botswana vers l'UE repose sur des aires de

pâturage sans fièvre aphteuse, ce qui peut être en contradiction avec le principe de faune sauvage errant librement.

- Il est nécessaire que le secteur touristique, souvent présenté comme un moteur de croissance avec des bénéfices économiques pour la région, commence à produire des résultats économiques tangibles sur le terrain pour que les communautés locales ne se désintéressent pas, ou pire, se détournent de la conservation de la biodiversité.

### Sites du Patrimoine Mondial

Les sites du Patrimoine Mondial dans la région de l'Afrique de l'Est et du Sud comprennent certains des plus grands parcs nationaux d'Afrique, dont plusieurs sont très importants pour la conservation de la biodiversité : par exemple, le Parc National de Serengeti, les Montages de Simien, l'Aldabra Atoll, la Région du Cap Floral, l'Impénétrable Forêt de Bwindi et les Forêts Tropicales d'Atsinanana. On considère que ces sites ont une **Valeur Universelle Exceptionnelle**, ce qui souligne leur importance pas seulement pour les pays en question, mais pour le monde en général.

### Lacunes de la couverture en aires de conservation

Bien qu'il n'existe pas une analyse approfondie des lacunes dans tous les pays de la région, la couverture actuelle en aires protégées ne semble pas très bien correspondre à la distribution de la biodiversité à travers la région. Par exemple, la plupart de la biodiversité présente en Afrique du Sud se trouve hors des aires protégées formelles et plusieurs espèces ayant des aires de répartition restreintes ne sont pas incluses dans les aires protégées. Le réseau d'aires protégées ne couvre pas de manière adéquate les écosystèmes de terres sèches, côtiers, marins ou de montagne. On trouve moins d'aires protégées à Madagascar, dans les parties les plus sèches d'Afrique du Sud et dans les sites les plus déboisés d'Afrique de l'Est. Certaines des écorégions les moins bien protégées sont celles ayant une importante biodiversité, comme les Forêts Est de l'Arc, le succulent Karoo, les forêts alpines d'Ethiopie, les terres basses de Fynbos, les forêts alpines d'Afrique de l'Est et la mosaïque forestière côtière de Zanzibar-Inhambane Est. En général, le réseau actuel d'aires protégées n'est pas conçu pour les espèces marines et d'eau douce. Par exemple, sur les 112 principaux écosystèmes d'eau douce en Afrique du Sud, seuls 16 sont modérément à bien représentés au sein des aires protégées. Plusieurs espèces qui nécessitent de grandes aires de répartition sont aussi peu couvertes : en Tanzanie, seulement 45% de l'aire totale de répartition des lions est couverte par les aires protégées et 60% des chimpanzés du pays vivent hors des aires protégées. En Afrique australe, trois quarts de l'aire de répartition des guépards, et deux tiers de l'aire de répartition des chiens sauvages font partie des terres communautaires et privées.

Des travaux récents ont été entrepris pour analyser dans quelle mesure les sites du Patrimoine Mondial protègent



l'importante biodiversité de la région. Un exercice préliminaire de l'UNEP-WCMC et de l'UICN examine la valeur biologique des sites potentiels du WH afin de parvenir à dresser une liste prioritaire. Parmi les critères utilisés, il y a les provinces biogéographiques, les écorégions, les points névralgiques de la biodiversité ; les 200 écorégions terrestres, marines et d'eau douce prioritaires mondiales ; les

Zones de la Diversité des Plantes, les Aires Endémiques d'Oiseaux, les Importantes Aires d'Oiseaux, les Principales Aires de la Biodiversité, les sites de l'Alliance pour l'Extinction Zéro et les aires prioritaires de conservation des grands singes. En fonction de ces critères, les sites suivants ont été identifiés dans la région d'Afrique de l'Est et du Sud comme prioritaires pour les futures nominations du Patrimoine Mondial :

- Okavango Delta, Botswana
- Désert de Namib, Namibie
- Succulent Karoo, Namibie et Afrique du Sud
- Parc National Marin de Sanganeb Atoll, Soudan
- Sud de la Mer Rouge, Djibouti, Erythrée et Soudan
- Parc National des Montagnes Bale, Ethiopie
- Lacs Salins de la Vallée du Rift, Ethiopie, Kenya et Tanzanie
- Montagnes Est de l'Arc, Kenya et Tanzanie
- Forêts sèches de Madagascar

Les écorégions les mieux protégées tendent à être les habitats de savane, particulièrement ceux contenant des animaux charismatiques comme les grands mammifères et, par exemple, les plantes. Cela reflète les préoccupations de la période coloniale avec de grandes concentrations de mammifères. Cependant, la viabilité à long terme des systèmes écologiques et des processus dont dépendent ces aires demeure discutable. Dans presque tous les cas, les pertes d'espèces ont continué ; les limites des aires protégées de catégorie I-IV ont été établies sans prendre en compte les besoins de la faune résidente tout au long de l'année. Par exemple, le Parc National de Nairobi et la réserve de Maasai Mara au Kenya étaient à l'origine destinés à conserver les populations de mammifères migratoires dont les mouvements ont depuis été sévèrement restreints. Le changement climatique est susceptible d'accroître l'importance de la connectivité entre les aires protégées (voir encadré ci-dessous).

**La conservation de grands écosystèmes intacts** à une échelle qui maintient la structure et la diversité, avec des populations d'espèces assez grandes pour survivre au cours du temps est une priorité majeure pour combattre les impacts du changement climatique. Ces aires

protègent les espèces connues et celles non encore décrites par la science. Les processus écologiques peuvent être aussi importants que les espèces ou les habitats. La conservation de grands écosystèmes intacts pourrait être une importante mesure pour maintenir durablement les populations d'espèces dans les zones où le changement climatique dégrade les conditions de l'habitat. Par exemple, les antilopes qui dépendent de l'eau ainsi que d'autres grands animaux sauvages dans des zones d'Afrique susceptibles de connaître un stress hydrique peuvent nécessiter d'avoir accès aux grandes surfaces fourragères de saison sèche. Ne pas réussir à les faire accéder à ces zones peut entraîner le déclin des populations de faune sauvage, y compris celles ayant une importance économique (par exemple, les espèces importantes pour l'industrie touristique).

Les aires protégées qui demeurent comme des unités isolées, entourées par un habitat radicalement altéré, font presque toujours face à de graves problèmes de viabilité sur le long terme. La création ou la restauration de liens fonctionnels entre les aires protégées et les régions environnantes est essentielle pour assurer une cohérence et une résilience pour la conservation de la biodiversité et le développement durable. En fonction de cela, il est peu probable que les populations à l'intérieur du système actuel d'aires protégées de catégorie I-IV soient viables si elles étaient isolées des terres non protégées. Par conséquent, l'activité de conservation hors du réseau traditionnel d'aires protégées est absolument critique pour la survie à long terme de plusieurs espèces.

Pour inclure toutes les espèces de vertébrés et de plantes que l'on trouve dans les aires protégées en Afrique subsaharienne, il serait nécessaire d'inclure environ un tiers de la zone totale considérée dans les stratégies de conservation. Pour cette raison, il est important de se fixer comme objectif d'identifier des emplacements où il y a une forte biodiversité dans plusieurs groupes majeurs afin de protéger une grande proportion de la biodiversité dans une aire relativement petite.

Les questions clés liées à la création d'un réseau efficace d'aires protégées sont la priorisation des niveaux de protection et d'utilisation. L'identification des aires protégées ne doit pas être arbitraire. Il existe assez de connaissances pour appliquer des techniques plus affinées et identifier les emplacements critiques pour plusieurs espèces, résistant au changement climatique, et ayant de fortes chances d'être économiquement viables. Comme précédemment relevé, les réserves consolidées et connectées sont plus viables qu'une surface équivalente de zones isolées. Dans chaque pays, il y a des aires de conservation prioritaires connues, mais les différents multiples systèmes actuellement utilisés pour établir des priorités entre les aires (écorégions, points névralgiques, sites clé de la biodiversité, paysages de conservation, etc.) peuvent parfois compliquer le processus de prise de décision...

En savoir plus : [leo.niskanen@iucn.org](mailto:leo.niskanen@iucn.org)



La Lettre des aires protégées  
en Afrique de l'Ouest

## RAPPEL

Le PAPACO lance trois appels à manifestation d'intérêt :

- Recherche d'un **formateur** dans le cadre de la mise en place d'une formation sur les **impacts et les recours possibles vis-à-vis des les sociétés minières** riveraines des aires protégées. Les propositions techniques et financières doivent être envoyées à Beatrice Chataigner ([beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)) avant le 31 décembre 2011.

- Recherche d'un (ou de) consultant(s) pour effectuer une **étude de faisabilité** sur la mise en place d'un programme de **formation à distance (e-learning)** pour les professionnels des aires protégées en Afrique de l'Ouest. Les propositions techniques et financières devront être envoyées à Souleymane Konate ([souleymane.konate@iucn.org](mailto:souleymane.konate@iucn.org)) avant le 31 janvier 2012.

- Recherche d'un formateur dans le domaine **du montage et du suivi de projets** au profit d'**ONG** oeuvrant dans le domaine de **la conservation de l'environnement**. Les propositions financières doivent être envoyées à Arsène Sanon ([arsene.sanon@iucn.org](mailto:arsene.sanon@iucn.org)) avant le **3 janvier 2012**.

Les TDRs de ces offres sont disponibles sur le site [papaco.org](http://papaco.org)

## ► La Lettre des APAO ◀

Contacts : [geoffroy.mauvais@iucn.org](mailto:geoffroy.mauvais@iucn.org)  
[bora.masumbuko@iucn.org](mailto:bora.masumbuko@iucn.org)  
[beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)  
[youssofph.diedhiou@iucn.org](mailto:youssofph.diedhiou@iucn.org)  
[lacina.kone@iucn.org](mailto:lacina.kone@iucn.org)  
[souleymane.konate@iucn.org](mailto:souleymane.konate@iucn.org)  
[thomas.bacha@iucn.org](mailto:thomas.bacha@iucn.org)  
[arsene.sanon@iucn.org](mailto:arsene.sanon@iucn.org)



**UICN, Programme Aires  
Protégées d'Afrique &  
Conservation**  
BP 1618,  
Ouagadougou 01  
BURKINA FASO

TEL: (226) 50 36 49 79

[www.papaco.org](http://www.papaco.org)

*Les opinions exprimées dans cette lettre  
ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN*